Image not found or type unknown

cure thermale subventionnée par la CPAM

Par **marine**, le **02/10/2008** à **18:43**

Bonjour,

Pouvez-vous me dire dans quelle mesure est-il possible qu'un employeur refuse une absence de 21 jours pour cure thermale sous prescription médicale et prise en charge par la CPAM ? (personnellement, j'ai dû poser des congés sans solde, j'ai énormément d'arthrose suite à 2 accidents de la route sur le trajet du travail et radios et scanner viennent mettre le problème en évidence.
Merci d'avance,

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés